## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

#### Séance du 29 mars 2016

### 16-61

Objet: Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Bry-sur-Marne - Autorisation de signature du Président

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

#### PRESENTS:

- CHETARD Catherine - ADENOT Dominique - ADOMO Caroline - AMAR Sophie - AVOGNON ZONON Clémence - BARNOYER Thierry - BEGAT Jean-Philippe - BENISTI Jacques Alain - BENSOUSSAN Éric - BERRIOS Sylvain - BRETILLON Jean-Marie - CADEDDU Jean-Luc - CAILLEREZ Adrien - CAMPOS BRETILLON Caroline - GAILLARD René - CANALES Chantal - CAPITANIO Olivier - CAPORAL Chrysis - CARPENTIER Agnès - CARTIGNY Pierre - CERCLEY Nicole - CHAMBRE MARTIN Brigitte - CHARDIN Sylvie

- CIPRIANO Philippe - CLODONG Nicolas - COCQ François - DALLEAU Isabelle - DELECROIX Pierre-Michel - DRAI Carole - DUVAUDIER Michel - FACCHINI Monique - FAUTRE Christian - FENASSE Delphine - GAILHAC Benoît - GAUTRAIS Jean-Philippe - GICQUEL Hervé - HOUDOT Florence - JEANNE Laurent - KARACA Sengul - LACHELACHE Nassim - LAFON Laurent - LAMBERT Gérard - LE BIDEAU Dominique

- LE GUILLOU Patrick - LEBEAU Pierre - LIBERT-ALBANEL Charlotte - LOUVIGNÉ Robin - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - MARTIN Jacques J.P. - MEDINA Marc - OUDINET Michel - PANNETIER Gilles - PARRAIN Mary France - PASTERNAK Jean-Jacques - PETTENI Henri - PINEL Vincent - RASETTI Christine - SPILBAUER Jean-Pierre - TOLLARD Virginie - TRICOCHE Annie - VISCARDI Jacqueline - VOGUET Jean-François - ZELIOLI Valérie

### ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- CHAULIEU Stéphane

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUE Aprusé de réception en préfecture
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUEIX Pretage le confidence de l'Albert Madame KENNEDY Marie a donné pouvoir à Madame KARACA Sensale de télétransmission : 05/04/2016
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Madame PARRAI Dade tyle l'éxaption préfecture : 05/04/2016
- Monsieur BEAUDOIN Patrick a donné pouvoir à Monsieur SPILBAUER Jean-Pierre
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

# **ABSENTS NON REPRESENTES:**

- Monsieur CAMBON Christian
- Monsieur SEMO Igor
- Monsieur DOSNE Olivier
- Monsieur GRESSIER Jean-Jacques

Soit 85 conseillers présents ou représentés,

# SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

## CONSEIL DE TERRITOIRE

## **SEANCE DU 29 MARS 2016**

OBJET: Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Bry-sur-Marne – Autorisation de signature du Président

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dénommés « Etablissements Publics Territoriaux »,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en vertu de la loi °2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est créé dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés «Etablissements Publics Territoriaux»,

CONSIDERANT que le décret susvisé fixe le siège de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois à Champigny-sur-Marne (14 rue Louis Talamoni),

CONSIDERANT que le personnel des EPCI à fiscalité propre existant au 31 décembre 2015 sur le périmètre de ParisEstMarne&Bois a été transféré automatiquement à l'EPT au 1er janvier 2016,

CONSIDERANT que, par ailleurs, pour les compétences qui étaient exercées, jusqu'à présent, dans la commune de Bry-sur-Marne et qui ont été transférées à l'EPT ParisEstMarne&Bois, il convient d'établir la convention de gestion de transitoire de tout ou partie des services au profit de l'EPT, selon les modalités prévues à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT, par ailleurs, que le Président pourra donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef dudit service pour l'exécution des missions qu'il lui confie,

## DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Bry-sur-Marne,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Bry-sur-Marne au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160329-16-61-DE Date de télétransmission : 05/04/2016

Jacques JP MART'II Date de télétransmission : 05/04/2016 Date de réception préfecture : 05/04/2016